0.a. Objectif

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

0.b. Cible

Cible 4.2 : D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent pour le cycle d'éducation du primaire

0.c. Indicateur

Indicateur 4.2.2 : Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), selon le sexe

0.d. Série

Sans objet

0.e. Mise à jour des métadonnées

2022-03-31

0.f. Indicateurs connexes

1.4, 4.5

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

1.a. Organisation

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

2.a. Définition et concepts

Définition:

Le taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire), selon le sexe, défini comme le pourcentage d'enfants d'une tranche d'âge donnée qui participent à un ou plusieurs programmes d'apprentissage organisé, y compris les programmes qui offrent une combinaison d'éducation et de soins. La participation à la petite enfance et à l'enseignement primaire sont toutes deux incluses. La tranche d'âge varie selon les pays en fonction de l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire.

Concepts:

Un programme d'apprentissage organisé est un programme qui consiste en un ensemble cohérent ou une séquence d'activités éducatives conçues dans le but d'atteindre des résultats d'apprentissage prédéterminés ou d'accomplir un ensemble spécifique de tâches éducatives. Les programmes d'éducation de la petite enfance et de l'enseignement primaire sont des exemples de programmes d'apprentissage organisé.

L'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire sont définis dans la révision 2011 de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011). L'éducation de la petite enfance est généralement conçue avec une approche holistique pour soutenir le développement cognitif, physique, social et émotionnel précoce des enfants et pour initier les jeunes enfants à l'enseignement organisé en dehors du contexte familial. L'enseignement primaire propose des activités d'apprentissage et d'éducation conçues pour fournir aux élèves des compétences fondamentales en lecture, en écriture et en mathématiques et pour établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des domaines fondamentaux de la connaissance et du développement personnel. Il se concentre sur l'apprentissage à un niveau de base de complexité avec peu, voire pas, de spécialisation.

L'âge officiel d'entrée dans le primaire est l'âge auquel les enfants sont obligés de commencer l'enseignement primaire conformément à la législation ou aux politiques nationales. Lorsque plus d'un âge est spécifié, par exemple, dans différentes parties d'un pays, l'âge officiel d'entrée le plus courant (c'est-à-dire l'âge auquel la plupart des enfants du pays sont censés commencer l'enseignement primaire) est utilisé pour le calcul de cet indicateur au niveau mondial.

2.b. Unité de mesure

Pourcentage. Cet indicateur est exprimé en pourcentage d'enfants (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire) qui participent à une activité d'apprentissage organisée dans la petite enfance et à l'enseignement primaire.

2.c. Classifications

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est utilisée pour définir l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire.

3.a. Sources de données

Des données administratives des écoles et autres centres d'apprentissage organisés ou des enquêtes auprès des ménages sur les inscriptions par année d'âge dans les programmes d'apprentissage précoce; des recensements de la population et des enquêtes pour les estimations démographiques par année d'âge (si l'on utilise des données administratives sur les inscriptions); des données administratives des ministères de l'éducation sur l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire.

3.b. Méthode de collecte des données

L'Institut de statistique de l'UNESCO produit des séries chronologiques basées sur les données sur les inscriptions communiquées par les ministères de l'éducation ou les bureaux nationaux de statistique et les estimations de la population produites par la Division de la population des Nations Unies. Les données sur les inscriptions sont recueillies dans le cadre de l'Enquête annuelle sur l'éducation formelle. Les pays sont invités à communiquer des données en fonction des niveaux d'éducation définis dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) afin d'assurer la comparabilité internationale des indicateurs qui en résultent.

Les données reçues sont validées à l'aide de systèmes électroniques de détection d'erreurs qui vérifient les erreurs et les incohérences arithmétiques et l'analyse des tendances pour des résultats invraisemblables. Les demandes sont envoyées aux représentants des pays responsables de déclarer les données afin que des corrections puissent être apportées (des erreurs) ou des explications données (des résultats invraisemblables mais corrects). Au cours de ce processus, les pays sont également encouragés à fournir des estimations pour les éléments de données manquants ou incomplets.

En outre, les pays ont également la possibilité de voir et de commenter les principaux indicateurs produits par l'ISU dans le cadre d'un « examen annuel des pays » des indicateurs.

3.c. Calendrier de collecte des données

Enquête annuelle de l'UNESCO-ISU (la dernière lancée en octobre 2020) et enquête de l'UNESCO-ISU / OCDE / EUROSTAT (UOE) (la dernière lancée en juin 2020).

3.d. Calendrier de diffusion des données

Diffusion semestrielle des données de l'ISU (février et septembre).

3.e. Fournisseurs de données

Ministères de l'éducation et/ou bureaux nationaux de statistique.

3.f. Compilateurs des données

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

3.g. Mandat institutionnel

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est la branche statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'Institut produit des données et des méthodologies comparables au niveau international dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication pour les pays à tous les stades de développement.

Le <u>cadre (en anglais) « Education 2030 Framework for Action 100 »</u> a clairement indiqué que : « *Compte tenu de l'importance de l'harmonisation du suivi et de l'établissement de rapports*, *l'ISU*

Page: 3 of 8

restera la source officielle de données comparables au niveau transnational sur l'éducation. Il continuera de produire des indicateurs de suivi internationaux basés sur son enquête annuelle sur l'éducation et sur d'autres sources de données qui garantissent la comparabilité internationale pour plus de 200 pays et territoires. En plus de la collecte de données, l'ISU travaillera avec des partenaires pour développer de nouveaux indicateurs, des approches statistiques et des outils de suivi afin de mieux évaluer les progrès pour les cibles liées au mandat de l'UNESCO, en travaillant en coordination avec le "SDG-Education 2030 SC" ».

4.a. Justification

L'indicateur mesure l'exposition des enfants à des activités d'apprentissage organisées au cours de l'année précédant le début de l'école primaire. Une valeur élevée de l'indicateur montre un degré élevé de participation à l'apprentissage organisé juste avant l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire.

4.b. Commentaires et limites

La participation à des programmes d'apprentissage au cours des premières années n'est pas à temps plein pour de nombreux enfants, ce qui signifie que l'exposition à des environnements d'apprentissage en dehors de la maison varie en intensité. L'indicateur mesure le pourcentage d'enfants qui sont exposés à un apprentissage organisé mais pas l'intensité du programme, ce qui limite la possibilité de tirer des conclusions sur la mesure dans laquelle cet objectif est atteint. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que la définition des programmes d'apprentissage est cohérente entre les différentes enquêtes et définie d'une manière facilement compréhensible par les personnes interrogées, idéalement avec des informations complémentaires recueillies sur le temps que les enfants passent dans les programmes d'apprentissage.

4.c. Méthode de calcul

Le nombre d'enfants de la tranche d'âge concernée qui participent à un programme d'apprentissage organisé est exprimé en pourcentage de la population totale de la même tranche d'âge. L'indicateur peut être calculé à partir de données administratives et d'enquêtes auprès des ménages. Dans le premier cas, le nombre d'inscriptions à des programmes d'apprentissage organisés est communiqué par les écoles et la population du groupe d'âge inférieur d'un an à l'âge officiel d'entrée dans le primaire est dérivée des estimations de la population. Pour le calcul de cet indicateur au niveau mondial, on utilise les estimations démographiques de la Division de la population des Nations unies. Si elles sont dérivées d'enquêtes auprès des ménages, les inscriptions et la population sont recueillies en même temps.

$$PROL_{0t1,AG(a-1)} = E_{0t1,AG(a-1)}/SAP_{AG(a-1)}$$

où:

 $PROL_{0t1,AG(a-1)}$ = taux de participation à l'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel a d'entrée dans l'enseignement primaire

 $E_{0t1,AG(a-1)}$ = taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire ou primaire (niveaux 0 et 1 de la CITE) à un an de l'âge officiel a d'entrée dans l'enseignement primaire

 $SAP_{AG(a-1)}$ = population d'âge scolaire âgée d'un an en dessous de l'âge officiel d'entrée a dans l'enseignement primaire

4.d. Validation

L'Institut de statistique de l'UNESCO partage toutes les valeurs des indicateurs et les notes sur la méthodologie avec les bureaux nationaux de statistique, les ministères de l'éducation ou d'autres organismes compétents dans les différents pays pour leur examen, leur rétroaction et leur validation avant la diffusion des données.

4.e. Ajustements

Les données doivent être communiquées en fonction des niveaux d'éducation définis dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) afin de garantir la comparabilité internationale des indicateurs obtenus.

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

• Au niveau national :

L'ISU estime certains éléments clés des données qui peuvent être manquants ou incomplets afin d'avoir des estimations publiables au niveau des pays. Lorsque cela n'est pas possible, l'ISU impute les valeurs manquantes pour les utiliser uniquement dans le calcul d'agrégats régionaux et mondiaux.

Pour le calcul des taux de participation par âge, l'ISU peut effectuer une ou plusieurs des opérations suivantes :

- Un ajustement pour tenir compte de la sur- ou sous-déclaration, par exemple :
- o Pour inclure les inscriptions dans un type d'enseignement tel que l'enseignement privé ou l'enseignement spécial non déclarées par le pays; et/ou
- o Pour inclure les inscriptions dans une partie du pays non déclarées par le pays.
- Une estimation du nombre d'inscriptions dans le groupe d'âge donné si la répartition par âge n'a pas été déclarée par le pays
- Une redistribution des inscriptions d'âge inconnu (à travers les âges connus)
- Une estimation de la population dans le groupe d'âge officiel pour les petits pays (si ni la Division de la population des Nations Unies ni le pays lui-même ne peuvent fournir leurs propres estimations).

Dans tous les cas, les estimations sont basées sur des éléments probants provenant du pays lui-même (p. ex., des informations du fournisseur de données sur la taille de la composante manquante, par le biais de la correspondance, de publications ou de données sur la page Web du ministère ou du bureau national de statistique, ou par le biais d'enquêtes menées par d'autres organisations) ou sur des données provenant du pays pour une année précédente. Ces chiffres peuvent être publiés : (i) en tant que données observées si les éléments manquants sont trouvés dans une source nationale; (ii) en tant qu'estimations nationales si le pays est persuadé de produire des estimations et de les soumettre à la

place des données manquantes; ou (iii) en tant qu'estimations de l'ISU, si les estimations sont faites par l'ISU.

La répartition par âge des inscriptions est le plus souvent estimée à partir de la répartition par âge rapportée dans une année précédente. Si le pays n'a jamais déclaré la répartition par âge des inscriptions, on utilise la répartition par âge indiquée dans une autre enquête, si elle est disponible (comme les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) ou les enquêtes démographiques et de santé (EDS)).

Les inscriptions d'âge inconnu sont redistribuées entre les âges connus si elles représentent plus de 5 % du total des inscriptions dans ce niveau d'enseignement. Aucune estimation n'est faite s'ils elles représentent 5 % ou moins.

Les estimations de la population par âge pour les pays à faible population — produites que lorsqu'il n'y a pas d'autres estimations appropriées disponibles, soit auprès de la DPNU, soit auprès du pays luimême — ne sont faites que pour les pays qui ont déclaré des données sur l'éducation à l'ISU et pour lesquels des estimations de la population provenant d'une source fiable sont disponibles certaines années.

· Aux niveaux régional et mondial :

Les agrégats régionaux et mondiaux sont dérivés de données nationales publiables et imputées. Les données publiables sont les données soumises à l'ISU par les États membres ou le résultat d'une estimation explicite faite par l'Institut sur la base de normes prédéterminées. Dans les deux cas, ces données sont envoyées aux États membres pour examen avant d'être considérées comme publiables par l'ISU.

Lorsque les données ne sont pas disponibles pour tous les pays, l'ISU impute les données nationales dans le seul but de calculer des moyennes régionales. Ces données imputées ne sont pas publiées ni diffusées d'une autre manière.

Lorsque des données sont disponibles pour un pays à la fois pour une année antérieure et pour une année plus récente que l'année manquante, une simple interpolation linéaire est effectuée. Lorsque les données ne sont disponibles que pour une année antérieure, la valeur la plus récente est utilisée comme estimation. De même, lorsque les données ne sont disponibles que pour une année plus récente, la dernière valeur est utilisée comme estimation.

Lorsque les données pertinentes ne sont pas du tout disponibles pour un pays, les estimations peuvent être basées sur une autre variable qui est clairement liée à la variable faisant l'objet de l'estimation. Par exemple, les inscriptions par âge peuvent être basées sur les inscriptions totales.

Lorsqu'aucune donnée disponible pour le pays, pour une année quelconque, ne peut servir à l'estimation, la moyenne non pondérée de la région dans laquelle se trouve le pays est utilisée.

4.g. Agrégations régionales

Les agrégats régionaux et mondiaux sont calculés comme des moyennes pondérées en utilisant le dénominateur de l'indicateur comme poids. Comme décrit précédemment, lorsque des données publiables ne sont pas disponibles pour un pays ou une année donnée, des valeurs sont imputées pour le calcul des agrégats régionaux et mondiaux.

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Page: 6 of 8

L'ISU a élaboré des conseils à l'intention des pays sur la méthodologie qui devrait être utilisée pour calculer cet indicateur. Les correspondances CITE qui aident les pays à déclarer leurs données dans un cadre comparable au niveau international sont disponibles sur le site Web de l'Institut de statistique de l'UNESCO (http://uis.unesco.org/fr/cartographies-de-la-cite).

4.i. Gestion de la qualité

L'ISU gère la base de données globale utilisée pour produire cet indicateur. À des fins de transparence, l'inclusion d'un point de données dans la base de données est complétée en suivant un protocole et est examinée par les points focaux techniques de l'ISU pour assurer la cohérence et la qualité globale des données, sur la base de critères objectifs pour s'assurer que seules les informations les plus récentes et les plus fiables sont incluses dans la base de données. La déclaration internationale des données sur les inscriptions devrait être fondée sur la Classification internationale type de l'éducation de 2011 tenue à jour par l'ISU. Les données démographiques sont produites et tenues à jour par la Division de la population des Nations Unies (DPNU).

4.j. Assurance de la qualité

Le processus d'assurance de la qualité comprend l'examen de la documentation de l'enquête pour s'assurer que la définition des programmes d'apprentissage organisés est cohérente entre les diverses enquêtes, l'examen des valeurs des indicateurs dans le temps, le calcul des mesures de fiabilité, l'examen de la cohérence des valeurs des indicateurs provenant de différentes sources et, si nécessaire, la consultation auprès des fournisseurs de données.

Avant la publication annuelle des données et l'ajout de tout indicateur à la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD, l'Institut de statistique de l'UNESCO soumet toutes les valeurs des indicateurs et les notes méthodologiques aux bureaux nationaux de statistique, aux ministères de l'éducation ou à d'autres organismes concernés dans les différents pays pour examen et rétroaction.

4.k. Évaluation de la qualité

L'indicateur devrait être fondé sur le taux de participation par année d'âge dans les programmes d'apprentissage de la petite enfance dans tous les types d'établissements d'enseignement, y compris les établissements publics, privés et tous les autres établissements qui offrent des programmes éducatifs organisés. Les critères d'évaluation de la qualité comprennent : les sources de données doivent comprendre la documentation appropriée; les valeurs des données doivent être représentatives au niveau de la population nationale et, dans la négative, doivent être notées en bas de page; les données sont plausibles et fondées sur les tendances et sont cohérentes avec les valeurs précédemment publiées ou déclarées pour l'indicateur.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

167 pays avec au moins un point de données pour la période 2010-2019.

Séries chronologiques:

1998-2019 dans la base de données de l'ISU; 2000-2019 dans la base de données mondiale des ODD.

Désagrégation:

Selon l'âge et le sexe d'après des sources administratives, et selon l'âge, le sexe, le lieu et le revenu d'après des enquêtes auprès des ménages.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Les chiffres publiés au niveau national peuvent différer des chiffres internationaux en raison des différences entre les systèmes éducatifs nationaux et la Classification internationale type de l'éducation (CITE), ou des différences de couverture (c'est-à-dire la mesure dans laquelle différents types d'éducation, par exemple l'enseignement privé ou spécial , sont inclus dans l'un plutôt que dans l'autre) et/ou entre les estimations démographiques nationales et celles de la Division de la population des Nations unies (DPNU).

7. Références et documentation

URL:

http://uis.unesco.org/fr

Références:

Manuel d'instruction - Enquête sur l'enseignement formel http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/manuel-dinstructions-enquete-lenseignement-formel-2018-fr.pdf

Questionnaire de l'ISU sur les étudiants et les enseignants (CITE 0-4)

http://uis.unesco.org/fr/uis-questionnaires

Page: 8 of 8